



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 7 février 2019

Membres présents : M. Deléon, B. Martin, C. Racinne, L. Théaudin, A. Bethuel
Invité : P. Philouze
Excusé : A. Le Galloudec

Etude des couvertures de clubs

1 - Situation du ressort de la Commission Départementale

Dossier HERVE Anthony

Nouveau club : JA PIPRIAC (D1), couvert à compter du 1^{er} juillet 2018.
Club quitté : US BRUC/AFF, en sommeil.

2 - Situation du ressort de la Commission Régionale

Dossier BENADY Antoine

Nouveau club : FC BRUZ (R3), couvert à compter du 1^{er} juillet 2018
Club quitté : STADE FRANÇAIS – District des HAUTS DE SEINE

Dossier GABE Daniel

Nouveau club : Bleuets LE PERTRE B. G. (D1), couvert à compter du 1^{er} juillet 2020.
Club quitté : FC RANNEE LA GUERCHE (R1), non couvert.

Dossier GOUGUET Allan

Nouveau club : FC BRETEIL TALENSAC (R2), couvert à compter du 1^{er} juillet 2018
Club quitté : Amicale de LUCE Football – District de l'EURE

Dossier LERUSSARD Mathieu

Nouveau club : CALUIRE SP C – District de Lyon et du Rhône.
Club quitté formateur : FC BRUZ (R2), couvert jusqu'au 30 juin 2021, sous réserve de continuer l'arbitrage.

Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 31 janvier 2019.

Le Président
Marcel DELEON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64